

Décision

Générale

colonial

Décision n° 194-117-1906 une commission composée de : MM. Paul Patté, secrétaire général, Président; F4 Lassaigue, com des Affaires indigènes : Mérignac, membre du Conseil d'administration ; est nommée à l'effet de constater, la concordance des résultats compris dans le compte de l'exercice 190%, avec les écritures du trésorier-Payeur.

n° 194-117-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juillet 1906

Numéro JO
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro
1 août 1906

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de : MM. Paul Patté. secrétaire général, Président; Lassaigue, com des Affaires indigènes ; Mérignac, membre du Conseil d'administration ; est nommée à l'effet de constater, la concordance des résultats compris dans le compte de l'exercice 1904, avec les écritures du trésorier-payeur.